King Charles & Cavalier King Charles

Club des Epagneuls Nains Anglais
(Affilié à la Société Centrale Canine)

Landeronde, le 1er mars 2025

Homologation du Titre de Champion National de Conformité au Standard

Le chien doit cumuler :

1° - Le CACS de l'Exposition de Championnat de France de la SCC,
ou :
le CACS de l'Exposition Nationale d'Elevage.
ou :
2 RCACS de Championnat de France de la SCC ou de Nationale d'Elevage dans un intervalle de 2 ans (du 1er janvier au 31 décembre)

2°- un CACS dans une Exposition Internationale où est attribué le CACIB

3°- un CACS dans une Spéciale de Race en Exposition Nationale ou en Exposition Internationale.

Ces trois CACS devront être obtenus sous trois juges différents dont au moins un juge français.

Il est également demandé de produire :

1°- le test comportemental T.A.N.
2°- l'examen MHOC de dépistage des tares oculaires
3°- l'examen échocardiographique à jour, enregistré par le club
4°- l'emprunte ADN enregistrée à la SCC
5°- le Pedigree complet

Tous les critères d'homologation (CACS, TAN, santé, ADN,…) devront être obtenus dans un délai maximum de 2 ans à partir de la date du CACS de l'Exposition du Championnat ou de l'Exposition de la Nationale d'Elevage ou de la 1ère RCACS de Championnat ou de Nationale d'Elevage (les résultats obtenus avant le CACS du Championnat ou de la Nationale d'Elevage sont évidemment valables).

La demande d'homologation doit être faite auprès du Club de Race dans le délai maximum de 2 mois à compter du dernier résultat en Exposition ou de l'examen de santé. Passé ce délai, le dossier sera déclaré forclos et le titulaire de la RCACS ayant valeur de Championnat pourra postuler l'homologation du titre de Champion, s'il remplit les conditions stipulées.
A savoir :

- Si un chien obtient le CACS de la Nationale d'Elevage et du Championnat de France SCC dans la même année mais qu'il n'a pas de « *Spéciale* », le CACS de la Nationale d'Elevage aura valeur de « *Spéciale* ».
- Si un chien obtient le CACS de la Nationale d'Elevage et du Championnat de France SCC dans la même année ce dernier conserve ces récompenses, mais la RCACS de la deuxième exposition peut être transformée en CACS.
- L'obtention de deux RCACS lors de « Spéciales » équivaut à un CACS de « *Spéciale* »

La demande est à adresser à Mme Claudine Aupetit – 22, rue des Hirondelles , La Davière - 85150 LANDERONDE- tél : 02 51 31 53 66